Image not found or type unknown

non conformitée de la sortie des eaux usées

Par **noe**, le **02/04/2011** à **15:00**

Bonjour, je suis en train de faire construire ma maison par un constructeur, tout allais bien jusqu'à ce que mon mari en vienne a vouloir faire les tranchées VRD qui sont a notre charges.Il se rend compte que la sortie des eaux usées se trouve du mauvais coté de la maison, elle devait se trouver a l'arrière de la maison, pour se raccorder a notre bouche d'égout(10m en ligne droite)et non pas devant,pour ne pas a avoir a contourner toute la maison!Le constructeur prend note mais sans fiche, il vienne d'arreter le chantier en disant que nous devons faire ces VRD sinon ils ne peuvent pas finir donc pas de pénalitées pour eux.Ils me disent que je n'est cas prouver ce que je dit alors que j'ai le plan de masse du permis de construire qui le prouve.Mon notaire me dit de me battre et de ne pas lacher, je vais voir avec UFCque choisir mais vous avez eut le meme probleme, palez en moi, merci d'avance.

Par **fra**, le **04/04/2011** à **12:15**

Bonjour, Madame,

Je suis d'accord avec votre Notaire car il semble que vous avez , en votre possession, les justificatifs vous permettant de défendre votre position. Qui plus est, la logique est de votre côté ainsi que le fait que votre constructeur soit un professionnel de l'immobilier, alors que vous êtes, sans doute, des particuliers.
Mais, plutôt que de m'adresser à l'UFC, dans un premier temps, il serait, peut être, plus efficace de vous tourner vers un Avocat spécialisé sur les questions immobilières, car, il semble, que, pour le moment, les travaux soient stoppés. Il ne faudrait pas que cette situation perdure.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés